

MPRA

Munich Personal RePEc Archive

The Application of Multilingualism in the European Union – Rhetoric Question?

Buda, Mariana

2012

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/63036/>
MPRA Paper No. 63036, posted 22 Mar 2015 14:18 UTC

L'APPLICATION DU MULTILINGUISME DANS L'UNION EUROPÉENNE – UN PROBLÈME SANS ISSUE ?

Mariana BUDA

mariana.buda@yahoo.com

Abstract. Multilingualism, one of the major problems in the new reality, is considered to be of crucial importance for the European Union, as multilingualism can be identified as the phenomenon leading to the cultural diversity and protects the disappearance of certain languages, mostly regional and minority languages.

The treaties and the decrees within the European Union aim at preservation of cultural and linguistic identities of every country. At the same time, the European Union gives the right to every citizen to have the dialogues with the European institutions in his own language. But, in practice, the things are not like in theory. So, we come across the questions: it is really possible to preserve the linguistic identity within the European Union environment? Or, is the application of multilingualism still a problem without solution?

Even if the European Union tries to preserve the multilingual reality, from the practical point of view the reality is considered to be much more complicated. In this case, the multilingualism, within the European Union, is the problem still expecting solutions.

Key Words: multilingualism, European Union, languages, political linguistics

Introduction

L'Union Européenne est une famille de pays européens démocratiques qui se sont unis pour préserver la paix internationale et pour apporter la prospérité dans l'ancien continent. L'Union Européenne n'a pas comme but de substituer les Etats membres, mais ce n'est pas non plus uniquement une organisation de coopération internationale. Chaque pays qui fait partie de l'Union Européenne vient avec ses propres traditions, avec ses langues, avec sa culture. L'UE encourage la coopération entre ses peuples, préservant la diversité et promouvant l'unité. D'ici la devise qui coordonne l'entière activité de l'Union Européenne : *Unie dans la diversité !*

Le multilinguisme est un des problèmes majeurs auquel l'Union Européenne accorde une grande importance, parce que ce problème menace la diversité culturelle et la disparition de certaines langues. Le multilinguisme est le phénomène qui cherche à promouvoir le pluralisme linguistique sur un territoire donné. C'est un phénomène désiré, justement parce qu'il protège la conservation de l'individualité de chaque personne et de chaque pays. Il est connu que dans une Union où on trouve 27 nations différentes, c'est-à-dire plus de 450 millions de personnes, on compte avec 23 langues officielles et plusieurs langues régionales, reconnues par les Gouvernements de ces Etats.

Les traités et les décrets de l'Union essayent de préserver l'identité culturelle et linguistique de chaque pays. En même temps, l'Union Européenne assure à tout citoyen le droit à s'adresser dans une

institution européenne dans sa propre langue et en plus, de recevoir la réponse dans la même langue. Mais, en pratique, les choses ne sont pas tout à fait comme en théorie. Alors, nous pouvons se demander : est-ce qu'il est réellement possible de préserver cette identité linguistique dans un cadre si générale comme l'Union Européenne ? Est-il possible de promouvoir et de faire fonctionner le multilinguisme dans une Europe aussi diversifiée ? Ou l'application du multilinguisme est un problème sans issue ?

Dans une première partie on va s'occuper des notions générales concernant le multilinguisme. Egalement, nous avons introduit une brève partie d'histoire sur les langues de l'Europe, pour pouvoir expliquer en ce qui suit la différence entre « langues de service » et « langues de culture ». La perspective de l'Union Européenne est importante, alors, il faut connaître la position de celle-ci vis-à-vis du sujet et la position des plus importantes institutions et organisations européennes. Dans la deuxième partie nous allons exposer les mesures prises par l'Union Européenne pour promouvoir le multilinguisme et pour faire respecter les lois existantes dans ce domaine. Par contre, dans la deuxième part nous allons présenter les difficultés rencontrées par l'Union vis-à-vis du multilinguisme. Dernièrement, nous allons étudier effectivement les mesures existantes dans l'UE pour essayer de sauver le multilinguisme.

En conclusion, nous pouvons observer que le multilinguisme dans l'Union Européenne tend plutôt vers le mythe, en dépit des efforts déposés par les responsables.

NOTIONS GENERALES SUR LE MULTILINGUISME

Le mot **multilinguisme** (de même que **plurilinguisme**) décrit le fait qu'une personne ou une communauté entière soit multilingue (voire plurilingue). Cela veut dire que les personnes qui habitent dans ces communautés sont capables de s'exprimer exactement de la même façon dans ces langues.

Le multilinguisme est un phénomène très complexe qui prend naissance de la cohabitation de plusieurs langues sur un territoire. Il peut se trouver sous différentes formes : *individuel*, *social* ou *étatique*. Dans sa forme la plus simple, le multilinguisme correspond au bilinguisme (ou au trilinguisme) de l'individu. En ce qui concerne le multilinguisme social, il est étendu à toute une communauté. Quant au bilinguisme étatique, nous constatons que c'est le bilinguisme officiel assumé par l'Etat.

La présence du multilinguisme sur un territoire donné peut provoquer de réels conflits en raison du rapport de force entre les langues. Dans le cas où celles-ci ne savent pas se réduire à simples instruments de communication externes ou à exprimer la personnalité et la culture d'un peuple, alors, elles peuvent devenir le symbole de la domination politique, économique et sociale. D'ici de nombreux malentendus entre les peuples, entre les hommes, entre les générations. Pour mieux comprendre ces problèmes, il faut analyser l'évolution des langues et comprendre le processus de domination d'une ou l'autre langue au cours des années.

L'Europe des langues

Les langues sont dans le monde comme l'eau sur notre planète, mobile mais active, informe mais élastique. Même si elles sont soumises à des rapports de forces, ce ne sont pas ceux qui régissent les

relations entre les Etats.¹ Cela fait naître la question suivante : notre monde, est-il en voie d'unification linguistique, ou, au contraire, de morcellement, ou bien de coagulation ? Dans le cas plus particulier de l'Europe, nous pouvons dire que les langues sont les étendards des peuples dominés. En ce qui suit, nous allons présenter en quelques lignes le destin de l'Europe des langues.

Il est bien su que le **latin** a longtemps été le pilier de l'Europe Occidentale. Cependant, la forme que les humanistes fixent pour le latin classique, constitue le déclin de cette langue. Il se trouve qu'une grande langue européenne, héritière du latin, est apparue comme l'intermédiaire par lequel ce dernier conquerrait d'immenses terres éloignées. Parmi d'autres, l'année 1492 c'est aussi l'année de gloire du **castillan**. A. de Nebrija, grand professeur de rhétorique à l'Université de Salamanque, écrit : « *La langue a toujours accompagné le pouvoir* ». ²

Dans d'autres lieux que la plaine du Pô et ses prolongements, **l'italien** se parle aussi, sous diverses formes, non seulement en Italie continentale. Le terreau latin de cette langue est omniprésent, dans les racines et dans la dérivation. Cette fidélité qui fait de l'italien l'héritier le plus direct du latin, suffit-elle à fonder une vocation de langue commune en Europe ? Il semble que non et il semble qu'il y d'autres critères à prendre en compte si nous voulons savoir quelle pourrait ou quelle peut être cette langue commune en Europe.

Pourtant, l'Europe est un continent de la diversité. On y trouve plusieurs langues avec une forte domination. Le destin de **l'anglais** et sa forte diffusion dans le monde d'aujourd'hui le porte aux antipodes. La première période de l'histoire de l'anglais coïncide avec la romanisation de la province de Britannia et plus tard avec l'apparition des Vikings. A partir de la fin du XVIII^e siècle, le destin de l'anglais s'engage sur une nouvelle voie : il devient la langue européenne qui emprunte le moins et celle qui prête le plus. Ainsi construit, l'anglais apparaît aux yeux de beaucoup comme « simple », même si cette notion n'a pas beaucoup de sens. Mais, la simplicité supposée de l'anglais ne suffirait pas à expliquer son succès dans les pays d'Europe s'il ne s'y ajoutait un autre facteur, beaucoup plus décisif : son extension coloniale à l'origine. En plus, la forme américaine de l'anglais est très répandue en Europe, par le commerce, les arts du spectacle et surtout par les effets de la puissance économique et politique.³

Les Germains, descendants de conquérants qui vivaient probablement dans le Jutland à la fin du II^e millénaire ne sont mentionnés que tardivement. Cependant, en choisissant pour sa traduction de la Bible, en 1534, le dialecte thuringeois-haut-saxon, sa langue maternelle, Luther établit les bases d'une norme écrite unifiée, qui va devenir l'allemand moderne. **L'allemand** devient donc langue du commerce, de la communication et de la culture. Depuis la fin des années '30, la vocation européenne de l'allemand a connu un sérieux déclin, à la suite de la seconde Guerre Mondiale et de l'accumulation des violences

¹ Claude Hagège, *Le souffle de la langue, Voies et destins des parlers d'Europe*, Editions Odile Jacob, Mars, 2000

² Idem, p.20

³ Idem, p.37

nazies. Aujourd'hui, l'allemand ne paraît plus exposé, si du moins les circonstances politiques et sociales demeurent ce qu'elles sont.⁴

La vocation européenne du **français** est ancienne. C'est à deux époques, surtout, assez éloignées l'une de l'autre, que le français a rayonné en Europe. L'une se situe aux XII^e et XIII^e siècles, l'autre dans la seconde moitié du XVII^e et au XVIII^e siècle. Toutes deux s'expliquent assez bien par le concours de causes politiques, militaires, sociales et culturelles qui servent ordinairement l'illustration d'une langue au-delà de ses frontières. Il est bien connu le fait que le français a été la première des langues européennes qui, autour d'un pouvoir national et sur la base d'une unité politique, s'était fixée avec le statut de langue écrite. L'anglais, l'espagnol, le portugais, le polonais, qui possédaient également ce statut, ne connaissaient pas la même diffusion en Europe.⁵

Les trois langues à vocation fédératrice sont, certes, les piliers de l'Europe. Mais elles ne sont que trois au sein d'un grand nombre. L'Europe dessine un monde linguistique très divers et complexe. Les contingences de l'histoire ont joint leurs effets aux contraintes de la géographie. La domination d'un idiome unique, comme l'anglais, par exemple, ne correspond pas au destin de l'Europe. Seule y répond l'ouverture permanente à la multiplicité. En fait, l'Europe n'a jamais vraiment cherché une langue unique, parce qu'elle a été toujours consciente de l'importance de la diversité, mais elle a toujours cherché un moyen de communication simple et commun à tout le monde.

Langues de culture et langues de service

Heinz Wismann, philosophe et philologue, directeur d'études à l'*Ecole des hautes études en sciences sociales*, directeur de la collection « *Passages* » aux éditions du Cerf de France, fait une distinction importante et intéressante entre les « ***langues de culture*** » et les « ***langues de service*** ».⁶

Il précise que les langues de service et les langues de culture ne sont pas de langues différentes, mais des usages différents de la langue. Toute langue peut, dans un contexte donné, fonctionner comme une langue de service. Les langues de service sont caractérisées par un présupposé d'un monde commun, auquel tous les interlocuteurs doivent faire référence sous peine de ne pas être entendus. En ce sens, les langues de service sont vraiment serviles. Elles sont d'une grande utilité dans des situations que nous pouvons énumérer. Cependant, ces langues, à cet emploi, ne pourraient pas permettre un véritable dialogue entre les individus, parce que le dialogue présuppose que chacun puisse dire exactement ce qu'il porte en lui.

A différence de l'usage de service, les langues de culture font appel au passé de la langue, c'est-à-dire à la partie immergée qu'est toute langue vivante. Une langue de culture fait appel au passé pour le réactiver, pour extrapoler quelque chose qui n'a peut-être pas encore été dit. Ce qui rend cette opération

⁴ Idem, p. 40

⁵ Idem, p.45

⁶ Le Débat, numéro 136, septembre-octobre 2005, Editions Gallimard, article *La langue française dans la mondialisation*, sous-article *Langues de culture et langues de service, Entretien avec Heinz Wismann*, page 187

valable ou acceptable, c'est qu'elle respecte un certain nombre de règles, qui sont précisément les règles grammaticales au sens large d'une langue de culture.⁷

Alors, il faut distinguer les deux usages de la langue. Si l'usage culturel est un usage inventif, inséparable de la grammaire au sens complexe, et de l'histoire, l'usage de service opère uniquement dans le présent. C'est pour cette raison que, à l'heure d'apprendre une langue, il faut le faire dans la dimension historique et culturelle de cette langue. Sinon, nous risquerions de ne pas connaître réellement la langue, mais seulement une partie, utilisée à communiquer. A présent, nous pouvons observer une large utilisation de l'anglais comme langue de service dans beaucoup de domaines de la vie. Nous pourrions se demander pourquoi l'anglais et non pas une autre langue ? La réponse est que l'anglais se prête beaucoup plus facilement que toutes les autres langues européenne à la dégrammaticalisation dont nous parlions plus haut et, donc, il y a une forte prédisposition de l'anglais à fonctionner, plus que toute autre langue, comme langue de service.

Le multilinguisme dans le contexte européen

L'Union Européenne a fait le choix du multilinguisme. Elle a comme objectif officiel le multilinguisme. C'est un choix culturel. Il faut préserver les langues que nous parlons, aussi nombreuses soient-elles parce qu'elles font partie de notre héritage culturel.

L'Union Européenne a comme objectif officiel le multilinguisme. La politique linguistique de l'Union Européenne concerne l'usage des langues dans les institutions européennes, mais aussi la promotion de leur enseignement, et par conséquent, la reconnaissance symbolique attribuée à chaque langue parlée dans l'Union. En même temps, le multilinguisme est un des principaux problèmes auxquels l'Union Européenne donne une importance majeure.

Les traités et les décrets de l'Union essayent de préserver l'identité culturelle et linguistique de chaque pays. En même temps, l'Union Européenne assure à tout citoyen le droit à s'adresser dans une institution européenne dans sa propre langue et en plus, de recevoir la réponse dans la même langue. Cependant, en pratique, les choses ne sont pas tout à fait comme en théorie, surtout après le dernier élargissement du 1^{er} janvier 2007.

Maintenant la question linguistique est très sensible. Les ordres de grandeur sont considérables. Par exemple, si nous évaluons la masse de papier utilisée chaque mois par la Commission pour traduire l'ensemble des documents, elle arrivera à près de la moitié de la surface du Luxembourg ! Ou encore, le quasi-doublement du nombre de langues s'accompagne d'importantes contraintes budgétaires et techniques auxquelles les institutions tentent d'apporter, de façon pragmatique, des réponses appropriées.⁸

⁷ Idem

⁸ *Compte rendu de la Délégation pour l'Union Européenne*, sur le site Internet <http://www.assemblee-nationale.fr/12/europe/c-rendus/c0048.asp>, le 15 août 2008

Toutefois, pour démontrer l'importance du multilinguisme, l'Union Européenne a désigné l'année 2008 comme « l'année du dialogue interculturel ». Le multilinguisme a un rôle essentiel et sa contribution est indispensable à la réalisation de cette manifestation.

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE L'UNION EUROPEENNE

La politique linguistique est un champ d'étude principalement ancré dans la sociolinguistique et la linguistique appliquée. Nous y rendons compte de la façon dont des mesures étatiques touchant aux langues modifient la réalité linguistique de terrain, qu'il s'agisse de corpus ou de statut.

Les mesures prises en faveur du multilinguisme

L'Union européenne se fonde sur « l'unité dans la diversité » : diversité des cultures, des coutumes, des opinions et des langues. La langue est l'expression la plus directe de la culture ; elle est ce qui fait de nous des êtres humains et nous donne un sentiment d'identité. L'article 22 de la *Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne*⁹ dispose que l'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique. Son article 21 interdit toute discrimination fondée sur divers motifs, notamment la langue.

La politique linguistique de l'Union Européenne en faveur du multilinguisme est assez diverse, surtout parce que le multilinguisme fait partie des objectifs officiels de celle-ci. La politique du multilinguisme de la Commission poursuit trois objectifs : encourager l'apprentissage des langues et promouvoir la diversité linguistique dans la société, favoriser une économie multilingue performante et donner aux citoyens un accès à la législation, aux procédures et aux informations de l'Union Européenne dans leur propre langue.

En matière d'enseignement, l'Union Européenne promeut officiellement que chaque Européen doit apprendre deux langues en plus de la langue maternelle. Les déclarations du Conseil ou du Parlement européen vont toutes dans ce sens de soutien théorique à la diversité linguistique et au plurilinguisme dans l'Union. La question de l'enseignement des langues étrangères constitue une préoccupation majeure de tous les systèmes éducatifs européens. Le champ des langues étrangères (en tant que champ distinct de ceux d'autres matières enseignées dans ces systèmes) est en train d'y gagner une importance et une reconnaissance accrues, qui se reflète aussi dans les publications du programme Eurydice de l'Union Européenne et dans le fait qu'un récent rapport *Eurobaromètre* ait été centré sur les compétences en langues étrangères et l'apprentissage de celles-ci. Les députés européens ont été d'accord avec la création d'un *Indicateur de Compétences Linguistiques*¹⁰ qui inclût toutes les langues officielles et ils ont déclaré que les propositions de l'Union Européenne ne devraient pas se limiter ici. C'est pour cette raison que le

⁹ JO C 364 du 18.12.2000, p. 1

¹⁰ *Les européens et leurs langues*, édité par *Eurobaromètre* sur le site Internet http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_243_sum_fr.pdf, le 20 août 2008

portefeuille de Leonard Orban, le commissaire européen pour le multilinguisme, promeut et soutient avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme les programmes *Lingua*, *Comenius* et *Leonardo da Vinci*, comme part des programmes *Erasmus*. Ces programmes sont un vrai appui pour le développement des habilités à utiliser des langues étrangères aux divers niveaux : si bien à l'école, à la faculté, comme dans le domaine des affaires ou dans certaines institutions.

L'Union Européenne met en place une économie hautement compétitive. Les aptitudes à la communication interculturelle jouent un rôle de plus en plus grand dans les stratégies de commerce et de vente sur le plan mondial. Pour commercer avec des sociétés implantées dans d'autres États membres, les entreprises européennes ont besoin de compétences dans les langues de l'Union Européenne et dans celles de nos autres partenaires commerciaux dans le monde. Ceci vaut surtout pour les entreprises moyennes à forte croissance et créatrices d'emploi, qui sont les principaux moteurs de l'innovation, de l'emploi et de l'intégration sociale et locale dans l'Union. Il semble toutefois que des sociétés européennes perdent des marchés parce qu'elles ne maîtrisent pas la langue de leurs clients. Pour que le marché unique soit efficace, l'Union doit disposer d'une main-d'œuvre plus mobile. Des compétences dans plusieurs langues multiplient les débouchés sur le marché de l'emploi, notamment par la possibilité de travailler ou d'étudier dans un autre État membre. Dans la société de l'information européenne, la diversité linguistique est un fait. La télévision sur Internet, la musique en ligne, les films sur les téléphones mobiles sont une réalité pour les entreprises et les citoyens d'Europe et soulignent l'importance de pouvoir accéder à l'information et l'utiliser dans plusieurs langues. La Commission mène des activités en faveur du multilinguisme via l'initiative *i2010* pour soutenir la croissance et l'emploi dans la société de l'information et les médias. La première tâche consiste à créer « *un espace européen unique de l'information offrant des contenus de qualité et diversifiés, et des services numériques* ». ¹¹ Plusieurs programmes ¹² de l'Union Européenne soutiennent la création et la diffusion des connaissances et des contenus européens multilingues. Les marchés des services de traduction dans les États membres sont vastes et fournissent des services aux organisations internationales, aux gouvernements, aux pouvoirs publics, aux tribunaux, aux entreprises, aux éditeurs, aux médias et aux secteurs de la publicité et du divertissement. La technologie liée à la traduction connaît de nombreux développements, notamment les mémoires de traduction et la traduction automatique, le traitement de la parole, la gestion de documents multilingues et la localisation du contenu des sites Internet. D'autre part, la demande d'interprètes qualifiés augmente dans un marché en expansion. Des institutions supranationales telles que l'UE et les Nations Unies emploient un grand nombre d'interprètes de conférence internes ou indépendants, tous de niveau universitaire ou postuniversitaire, selon des critères internationaux. ¹³

¹¹ <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/cha/c11328.htm>

¹² eContent, eContent plus, Media, eLearning

¹³ *Langues, Diversité, Citoyenneté – politiques pour la promotion du plurilinguisme en Europe* sur le site Internet http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/source/confreport_fr.pdf, le 23 août 2008

L'Union Européenne adopte une législation qui est directement contraignante pour les citoyens. Il est dès lors indispensable pour la légitimité démocratique et la transparence de l'Union que les citoyens puissent communiquer avec ses institutions, lire la législation communautaire dans leur langue nationale et participer au projet européen sans être confrontés à la barrière de la langue. En conséquence, le tout premier règlement adopté par le Conseil définit la Communauté Européenne comme une entité multilingue, stipule que la législation est publiée dans les langues officielles et exige de ses institutions qu'elles s'adressent aux citoyens dans la langue officielle de leur choix. Dans un souci d'équité et de transparence, l'Union assure le fonctionnement d'*EUR-Lex*, un important service public en ligne qui donne accès au droit et à la jurisprudence de l'Union, dans un environnement totalement multilingue et dans les 23 langues officielles. Des linguistes spécialisés en traduction et en interprétation sont la garantie d'une communication efficace et économique et contribuent au caractère démocratique et transparent du processus décisionnel. Les interprètes permettent aux délégués de défendre les intérêts de leurs pays dans leur langue et de communiquer avec les autres délégués. Mais, les institutions européennes doivent trouver un équilibre entre les coûts et les avantages du multilinguisme. En 2004, les services de traduction et d'interprétation de l'ensemble des institutions ont coûté l'équivalent de 1,05% du budget total de l'UE, soit 2,28 € par citoyen et par an.¹⁴

Pour terminer, nous pourrions ajouter, s'il n'est pas évident, que le multilinguisme est essentiel au bon fonctionnement de l'Union Européenne. Renforcer les compétences linguistiques des citoyens sera tout aussi important pour atteindre les objectifs stratégiques européens. La Commission a déjà invité les États membres à rendre compte en 2007 des actions qu'ils ont entreprises en liaison avec les objectifs du plan d'action « *Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique* ».

Les difficultés du système

Même si au fil du temps les institutions compétentes ont essayé de prendre les meilleures décisions en faveur du multilinguisme, il paraît que le multilinguisme pur pose des difficultés pratiques et donc, tend à battre de l'aile.

Le *Parlement européen* est le plus préparé à respecter les lois. Dans la majorité des cas, le Parlement utilise des traductions simultanées pour toutes les langues officielles de l'Union, lors d'une séance. Mais, pour des raisons économiques, il arrive souvent que les parlementaires « soit traduits » seulement dans les langues les plus connues. Au *Conseil des Ministres* on décide normalement seulement à la base des documents traduits dans toutes les langues officielles. Par contre, dans les réunions informelles ou dans les rencontres extraordinaires, on utilise l'anglais, le français et l'allemand. La *Commission Européenne*, qui siège à Bruxelles, utilise surtout l'anglais et le français lors de ses réunions, bien que le règlement établi l'utilisation de toutes les langues officielles dans la communication interne et

¹⁴ *La Communication de la Commission au Conseil, au Parlement, au Comité Economique et Social européen et au Comité des Régions - Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme*, le 25 août 2008

externe. *La Cour de justice et du Tribunal de première instance* rend tous ses jugements en français et les arrêtes sont rédigés tout d'abord en français, puis étant traduits dans la langue du procès. Les critiques sont multiples, surtout parce que tous les juges ne connaissent pas le français, et parfois c'est difficile de s'exprimer dans une langue qui n'est pas la leur.

Alors, un phénomène observé depuis quelques temps est celui de la prévalence de certaines langues, même dans les principales institutions européennes. C'est ce qu'on observe également dans l'enseignement. Dans toute l'Europe, bien des voix s'élèvent en faveur d'un trilinguisme généralisé. En fait, il faudrait que l'enseignement des langues vise à faire de chaque jeune Européen un citoyen trilingue. Mais, d'une part, l'apprentissage d'une langue requiert au moins 10.000 heures d'étude et de pratique pour fixer les centaines de milliers de réflexes nécessaires. Or, l'enseignement de la première langue étrangère comprend au total entre 800 et 1200 heures de cours selon le pays. D'autre part, on se confronte avec le désir des parents à que leurs enfants apprennent la langue la plus utile, ou la langue la plus parlée – considèrent-ils – l'anglais. Alors, ils favorisent une forte inégalité en faveur des pays anglophones. Mais, en effet, nous ne pouvons pas communiquer d'un pays à l'autre que si l'une des langues enseignées est la même pour tous. Sinon, comment un trilingue portugais-grec-danois pourrait-il avoir un échange sérieux avec un trilingue finnois-allemand-français ? Paradoxe : on prône le trilinguisme pour sauvegarder la diversité, pour assurer une meilleure connaissance mutuelle de tous les Européens, mais en fait on les conduit tout droit à une soumission à l'anglophonie, avec pour conséquence l'imprégnation dans une façon de penser qui n'a rien à voir avec les traditions mentales et culturelles de l'Europe continentale. La seule chance d'éviter un renforcement de la position hégémonique de l'anglais implique une prise de conscience au niveau des autorités et des médias. Malheureusement, cette prise de conscience se heurte à une énorme résistance. Alors, en matière d'enseignement, nombre de spécialistes doutent que l'Union Européenne atteigne un jour son objectif d'européen trilingue. En pratique, l'anglais est systématiquement l'une de ces deux langues, et en général la première. L'apprentissage de l'anglais étant considéré par beaucoup comme une nécessité, l'apprentissage d'une troisième langue passe au second plan. Cependant, il faut encore avoir la confiance qu'un jour, la solution appropriée à ce problème arrivera, même si la question « quelles seront les langues qu'il faut apprendre ? » va toujours exister.

SCENARIOS POSSIBLES FAVORISANT LE MULTILINGUISME

Les difficultés rencontrées par l'Union Européenne à promouvoir le multilinguisme conduisent à explorer d'autres scénarios linguistiques pour l'Europe qui pourraient être appliqués pour promouvoir le multilinguisme.

Le recours à une langue inventée

Un des premiers scénarios possible et envisageable pour l'avenir consiste à compléter le multilinguisme par le recours à une langue véhiculaire ou langue construite. Une langue construite ou

langue artificielle (étym. *faite par l'art*) est une langue créée par une ou plusieurs personnes dans un temps relativement bref, contrairement aux langues naturelles dont l'élaboration est largement inconsciente.

Au cours de l'histoire des grands penseurs, écrivains ou philosophes ont posé la problématique d'avoir ou de construire une langue que tout le monde puisse parler, mais sans discriminer une langue naturelle, c'est-à-dire une langue déjà existante comme le français, l'italien, l'espagnol, l'anglais etc. En ce qui suit, nous allons présenter une liste, limitée, des plus significatifs exemples des langues construites et le nombre de leurs locuteurs : *Espéranto* est la plus connue langue artificielle. Elle a été créée en 1887 et aujourd'hui elle est parlée par environ 2 millions de locuteurs. *Interlingua*, autre langue artificielle, créée en 1951, est parlée par approximativement 3000-10000 locuteurs. Nous parlons même de l'existence d'une *Union Mundial pro Interlingua* et d'une version de Wikipédia en *interlingua*. Une autre langue est *Ido* (créée en 1907), parlée par environ 2000 - 5000 et régie par *l'Uniono por la Linguo Internaciona Ido*. Nous continuons avec *Interlingue* (créée en 1922) et qui compte entre 500-1000 locuteurs; *Toki pona* (créée en 2001) compte sur une trentaine de locuteurs de bon niveau et quelques centaines d'un niveau raisonnable; *Slovio* (créée en 2001) compte sur moins de 100 locuteurs, tandis que *Kotava* (créée en 1978) sur environ 40. *Lojban* (créée en 1987) a entre 20 et 100 locuteurs ; *Lingua Franca Nova* (créée en 1965) compte sur approximativement 30 locuteurs et *Volapük* (créée en 1879) sur 25-30. En 1889, une estimation (relativement optimiste) donnait 210 000 locuteurs, mais cette langue a disparu, et c'est la raison pour laquelle les locuteurs d'aujourd'hui sont si peu nombreux. Nous connaissons d'autres langues aussi, mais beaucoup moins importantes et parlées par moins de locuteurs. A nos jours, ces langues sont protégées par des Associations ou Unions qui les défendent. En plus, la grande Encyclopédie gratuite en ligne Wikipédia a une version disponible presque en chaque de ces langues inventées.

Espéranto a toujours été la plus répandue de ces langues. Elle a été planifiée pour faciliter l'intercompréhension des personnes de divers peuples, en permettant le droit à l'égalité culturelle. Le succès initial de l'espéranto a démontré qu'une langue artificielle pouvait, par-delà les discussions théoriques sur sa légitimité ou sur son inconsistance culturelle de pur instrument que n'alimente aucune tradition historique, fonctionner, tout simplement, comme moyen de communication. Certes, en ce moment nous pourrions se demander pourquoi a-t-on besoin d'une langue inventée, et pourquoi sa place ne pourrait pas être prise par une des langues naturelles ? En quoi tout-à-l'espéranto se différencierait d'un tout-à-l'anglais, par exemple ? Outre que l'effort à accomplir pour 85% de la population sera réduit d'un ordre de grandeur, n'étant la langue d'un aucun pays en particulier, le risque de domination culturelle serait annulé, les marchés privilégiés inexistantes. La stabilité et le caractère égalitaire de ce scénario font que François Grin, professeur à *l'École de traduction et d'interprétation* de l'Université de Genève, spécialiste en économie des langues, en économie de l'éducation, et en évaluation des politiques publiques, dans son célèbre *Rapport Grin*, juge l'espéranto comme une solution possible et souhaitable. Cependant, il lui trouve deux pré-requis : tout d'abord, il serait un gros effort d'information afin de

surmonter les préventions qui entourent cette langue, basées en général sur l'ignorance et d'aider les mentalités à évoluer. Deuxièmement, il faut mettre en œuvre une véritable coordination entre les Etats, en vue de démarrer un tel scénario¹⁵.

Etant donné toutes les réticences, les inconvénients, les indécisions, il reste l'anglais comme langue internationale de communication à accomplir l'ancien rêve et désir d'avoir une langue commune. C'est la solution la plus facile qui paraît s'imposer de soi-même.

La domination d'une langue ou troïka anglais-français-allemand ?

Face à l'évolution actuelle désignée polémiquement comme tout-à-l'anglais, la proposition de François Grin est d'élire trois langues pivots pour l'Europe. Il donne comme exemple vraisemblable *la troïka : anglais-français-allemand*. Dans ce scénario, chaque Européen doit parler deux de ces trois langues. En admettant que les petits pays acceptent ce scénario, le principal reproche que nous pouvons lui faire est son instabilité, en l'absence d'une politique fortement concertée. Il requiert que les langues de la troïka soient effectivement utilisées à part égale, ce qui est très difficile.

Un autre scénario proposé est basé sur la théorie du système monarchique, c'est-à-dire d'avoir une langue dominante dans un certain espace. Il concerne en pratique l'anglais, mais il serait identique si une autre langue nationale comme le français ou le letton venait à prendre un rôle prépondérant. Cette tendance est théorisée par le modèle de Philippe Van Parijs, philosophe et économiste belge de langue française, docteur en philosophie de l'*Université d'Oxford* et actuellement professeur à l'*Université catholique de Louvain* et à *Harvard*. Il se place au niveau des comportements individuels qu'il juge préoccupés d'acquérir une langue considérée « utile » (en Europe c'est le cas de l'anglais). L'inconvénient de ce scénario réside dans les grossières inégalités qu'il engendre entre les pays anglophones et les autres, ce qui n'est pas juste. C'est, peut-être, la raison pour laquelle cette théorie n'est pas trop envisagée par l'Union Européenne.

L'enseignement passif des langues

Dans une Europe qui restera toujours multilingue, l'apprentissage des langues ouvre des portes. L'enquête *Eurobaromètre* de la Commission de novembre-décembre 2005 a montré que, dans certains pays d'Europe, pratiquement tout le monde parle au moins deux langues. Cela prouve que tout le monde est capable de parler plusieurs langues et que cela n'est pas réservé à une élite. Néanmoins, s'il existe des inconvénients vis-à-vis l'apprentissage actif des langues, l'Union Européenne propose une autre solution pour rendre l'intercompréhension possible dans un environnement polyglotte sans pour autant exiger de chacun une parfaite maîtrise de plusieurs langues. Il s'agit de l'enseignement passif des langues. La réponse, au moins partielle, réside dans la prise en compte du concept de « *familles linguistiques* », et dans l'apprentissage de l'intercompréhension au sein de ces familles en particulier de celle qui regroupe les langues romanes. Dans cette optique, ces dernières pourraient être considérées comme une seule et unique

¹⁵ <http://www.esperanto-sat.info/IMG/pdf/G1-Grinraporto-2.pdf>, le 9 septembre 2008

langue en termes d'apprentissage. Un tel enseignement serait léger et, par exemple, entre les langues de la famille romane : espagnol, portugais, français, italien, roumain.¹⁶

Le professeur Konrad Ehlich, germaniste à *l'Institut d'allemand - langue étrangère* de la LMU (*L'Université Louis-et-Maximilien de Munich*), soutient aussi la possibilité d'enseigner les langues de manière passive, de telle sorte que chacun puisse s'exprimer dans sa propre langue tout en comprenant quand l'autre parle dans la sienne (Intervention à l'université d'été franco-allemande pour jeunes chercheurs, Chiemsee, Juillet 2005). Mais, en termes démographiques, on trouve quatre grands pôles d'importance comparable : les anglophones, les chinois, les parleurs de langues romanes et les arabes. Pour les ressortissants d'un seul bloc, les inconvénients de compréhension sont mineurs. Le problème qu'on se pose est la nécessité des échanges linguistiques entre les pôles envisagés. Alors, une objection importante est qu'elle suppose que la majorité des échanges se feront à l'intérieur d'une famille linguistique. Le phénomène de mondialisation tend au contraire à multiplier aléatoirement les échanges interculturels. Par exemple, les Roumains auront besoin de communiquer avec les Allemands et les Bulgares, les Français avec les Britanniques, etc. alors, ce scénario ne semble donc pas à lui seul en mesure de freiner la tendance au tout-à-l'anglais.

La désignation d'un commissaire européen

Le 1 Janvier 2007 a eu lieu le sixième élargissement de l'Union Européenne, portant ainsi à 27 le nombre de ses États membres : la Roumanie et la Bulgarie sont entrées à plein droits dans cette communauté de pays. A cette occasion, Leonard Orban, secrétaire d'Etat roumain à l'intégration européenne a été désigné commissaire européen responsable du multilinguisme. La décision du président Barroso d'inclure, pour la première fois dans l'histoire de la Commission, le multilinguisme dans un portefeuille à part, témoigne clairement de l'importance donnée à cette question par la nouvelle Commission. Jan Figel se déclare d'être très fier d'avoir mis en place depuis 2004 un cadre nouveau pour la politique du multilinguisme. Et, même si depuis le 1er janvier 2007, le portefeuille du multilinguisme a été confié au commissaire Leonard Orban, il est persuadé que le multilinguisme constitue une valeur immuable de l'Union Européenne, d'une importance très grande et qui doit être promu sans cesse¹⁷. Monsieur José Manuel Durão Barroso, quant à lui, il déclare qu'il est certain que M. Orban, de par son expérience, ses qualités et ses engagements personnels, politiques et professionnels, va s'acquitter avec succès des responsabilités qu'il souhaite lui donner¹⁸. En plus, le Multilinguisme et ce que cela implique, ne serait pas une tâche facile, surtout maintenant, avec une si grande diversité culturelle.

¹⁶ *Esprit de Famille* dans *Le Monde Diplomatique*, <http://www.monde-diplomatique.fr/2005/01/PLOQUIN/11842>, le 11 septembre 2008

¹⁷ Les commissaires européens, sur le site Internet http://ec.europa.eu/commission_barroso/figel/index_fr.htm, le 12 septembre 2008

¹⁸ *Roumanie : Leonard Orban, commissaire européen à la Culture, à l'Education et au Multilinguisme*, sur le site Internet http://www.roumanie.com/Politique-Leonard-Orban_commissaire-europeen_Culture_Education_Multilinguisme-A1624.html, le 12 septembre 2008

Conclusions

Dans l'Europe où nous vivons, il est probable que la langue commune, si longtemps cherchée, sera celle des institutions supranationales, mais aussi des organismes transnationales : police, administrations commerciales, douanes, transports internationaux, moyens d'information de masse, universités européennes et surtout armée. Cependant, il n'est pas dit qu'une seule langue doive occuper toutes les fonctions. Les destins contrastés des trois langues à vocation fédératrice, par exemple, font bien apparaître la diversité de leurs missions. Néanmoins, nous ne pouvons pas nier non plus les efforts de l'Union Européenne pour préserver la diversité de chaque pays membre. Nous pensons qu'il est question de temps seulement et de patience de la part de tout le monde. Ou peut-être d'une solution meilleure favorisant le multilinguisme.

En même temps, il est prématuré de dire que l'application du multilinguisme dans l'espace européen est un problème totalement sans issue. Il n'est pas encore assez tard pour que les solutions proposées portent leurs fruits. Ou peut-être pour trouver un autre scénario, encore mieux. Mais, en ce qui concerne l'emploi et l'usage d'une langue commune européenne, cela ne signifie en aucune façon abrasion des différences, et encore moins disparition des autres langues. Au contraire, l'expérience enseigne qu'une langue commune telle que l'anglais s'imprégnerait des autres, étant nécessairement seconde dans tous les pays européens, sauf en Grande-Bretagne.

La vue que nous pouvons avoir du futur lui prête souvent quelques traits du passé. L'Europe, à différence des Etats-Unis, n'est pas une terre nouvelle où des immigrants ont fait d'une langue unique un facteur de cohésion par-delà la diversité de leurs origines. Les Etats européens ont depuis longtemps forgé leurs identités sur la base de traits culturels, puissamment enracinés dans les langues. Les nouveaux Etats nés de la résurgence des nationalismes accroissent encore le nombre des langues officielles en Europe. Il s'agit ici d'une des caractéristiques les plus remarquables du continent, lequel, à côté du libre-échange des marchandises et de l'unification monétaire, devra aussi proposer au monde certaines valeurs de culture.

Du fait qu'elle est diverse par ses langues, l'Europe donne vocation à ceux qui l'habitent d'être indiens la diversité du monde. Les Européens devraient être en mesure d'échapper aux dangers de l'unilinguisme, menace sérieuse pour les Etats-Unis, à cause de la fermeture aux besoins de l'autre, que peut entraîner l'attachement exclusif à l'anglais.

Citoyens d'une terre multilingue, les Européens ne peuvent qu'être aux écoutes du cri polyphonique des langues humaines. L'attention à l'autre parlant sa langue est le préalable si nous voulons bâtir une solidarité qui ait un contenu plus concret que les discours de propagande. Cette écoute n'est pas seulement la marque d'une sollicitude naturelle, mais elle peut être salutaire, un jour, dans un monde où, les exilés du bien-être, veulent seulement être entendus.

Bibliographie

1. Nicolae Păun, Ciprian Adrian Păun – *Istoria construcției europene, volumul I și II*, Editura Fundației pentru Studii Europene, Cluj-Napoca, 2000 ;
2. Claude Hagège – *Le souffle de la langue, Voies et destins des parlers d'Europe*, Editions Odile Jacob, Mars 2000, Paris ;
3. Klaus-Dieter Borchardt – *L'ABC du droit communautaire*, brochure de la série *Documentation européenne*, 2000 ;
4. Revue « **Le Débat** », numéro 136, septembre-octobre 2005, article *La langue française dans la mondialisation*, Editions Gallimard
5. Raymond Quivy, Luc Van Campenhout – *Manuel de recherche en sciences sociales*, 2^e édition entièrement revue et augmentée, Edition Dunod, Paris, 1995 ;
6. Umberto Eco, *În căutarea limbii perfecte* (« *La Recherche de la langue parfaite* »), Polirom, 2002 ;
7. George Steiner, *După Babel, Aspecte ale limbii și ale traducerii* (« *Après Babel* »), Editura Univers, București, 1983;
8. *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* sur le site du Conseil de l'Europe ;
9. *Rapport sur la diversité linguistique dans l'Union Européenne*, sur le site officiel de l'Assemblée Nationale de la France;
10. *Statistiques sur les langues en Europe* sur le site officiel de l'Union Européenne ;
11. <http://www.assemblee-nationale.fr/12/europe/c-rendus/c0048.asp> ;
12. http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_243_sum_fr.pdf ;
13. http://www.lefaso.net/article.php3?id_article=1247
14. <http://claudepiron.free.fr/articlesenfrançais/europeentrilingue.htm#2>
15. http://ec.europa.eu/education/policies/lang/doc/com596_fr.pdf ;
16. http://www.ciep.fr/dossierdoc/politique_linguistique/union_euro.php ;
17. http://www.ciep.fr/dossierdoc/politique_linguistique/politique_ling.php ;
18. <http://www.esperanto-sat.info/IMG/pdf/G1-Grinraporto-2.pdf> ;
19. <http://www.russieonline.freesurf.fr/grin.htm> ;
20. <http://claudepiron.free.fr/livres/defilanguesbonsens.htm> ;
21. <http://www.etes.ucl.ac.be/PVP/Publications/2004zj.Anglais%28Econ.Pub%29.pdf>
22. <http://www.agero-stuttgart.de/REVISTA-AGERO/CULTURA/Limbile%20Europei%20de%20Sanda%20Maria%20Ardeleanu.htm>
23. <http://www.monde-diplomatique.fr/2005/01/PLOQUIN/11842> ;

24. <http://209.85.135.104/search?q=cache:yEyZoQn8SMMJ:www.mondediplomatique.fr/2005/01/CASSEN/11819+Bernard+Cassen+enseignement+des+langues&hl=ro&ct=clnk&cd=2&gl=ro> ;
25. http://www.europarl.europa.eu/news/public/story_page/008-591-331-11-48-901-20061127STO00590-2006-27-11-2006/default_fr.htm ;
26. <http://www.touteurope.fr/index.php?id=63&cmd=FICHE&uid=784&cHash=b2066e99f6>;
27. http://www.roumanie.com/Politique_Exterieur-Leonard-Orban_commissaire-roumain-europeen_Europe_multilinguisme_Union-europeenne-A1722.html ;
28. http://europa.eu/index_fr.htm (Le portail de l'Union Européenne)
29. <http://fr.wikipedia.org/wiki/UE>;
30. <http://fr.wikipedia.org/wiki/UE#Multilinguisme>;
31. <http://www.touteurope.fr/>;
32. <http://www.assemblee-nationale.fr/>;
33. http://ec.europa.eu/commission_barroso/index_fr.htm.